

la Ville renforce sa lutte contre la pollution atmosphérique

La Ville de Lausanne mène depuis de nombreuses années une politique active en matière de réduction des émissions de particules fines et de CO₂. Répondant à quatre postulats, la Municipalité propose de renforcer la lutte contre la pollution atmosphérique en équipant 16 véhicules lourds de filtres à particules, en optant pour un mélange de carburant « flexfuel » moins polluant et en poursuivant sa politique de promotion des véhicules fonctionnant aux gaz naturel ou à l'électricité. Des rabais seront en outre proposés aux détenteurs de macarons de stationnement qui optent pour un véhicule propre.

La Municipalité se préoccupe depuis longtemps du bilan écologique des activités déployées sur le territoire lausannois en général, et particulièrement des activités de son administration. Elle a ainsi développé des projet visant la réduction des nuisances dues au trafic automobile et l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à l'instar du plan directeur communal, d'un plan de mobilité de l'administration communale qui sera mis en œuvre en 2009 ou encore du volet « transports et mobilité » de l'Agenda 21 lausannois (rapport-préavis 2005/36).

Répondant à quatre postulats des conseillers communaux Christina Maier, Fabrice Ghelfi, Marc Dunant et Guy-Pascal Gaudard, la Municipalité propose de poursuivre sa politique de réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc des véhicules de l'administration et de renforcer les mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants.

Véhicules communaux. En proposant de remplacer les véhicules les plus polluants de l'administration et surtout d'équiper 16 véhicules lourds de filtres à particules (pour un coût de 400'000 francs), la Municipalité traduit dans des actions concrètes sa préoccupation en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Elle propose également d'instaurer l'utilisation de biodiesel, pour un montant de 240'000 francs, en remplaçant deux colonnes de distribution de carburant traditionnel de l'administration par des colonnes « flexfuel ». Ce système permet de distribuer pour chaque type de véhicule le mélange approprié de biodiesel, un carburant issu du recyclage d'huiles usagées.

Promotion auprès des Lausannois. Afin d'inciter les Lausannois à choisir des véhicules moins ou peu polluants, la Municipalité propose aussi de maintenir une subvention de 500 francs à l'achat d'une voiture fonctionnant au gaz naturel carburant GNC (subvention complète de 1000 francs avec le soutien de 500 francs de Gaznat) et de maintenir un prix de vente du GNC attractif par la Ville. Elle souhaite également introduire une telle subvention à l'achat d'une voiture à traction électrique, sitôt qu'un tel véhicule produit en série sera disponible sur le marché suisse. Elle propose enfin d'instaurer un rabais de 50% aux détenteurs d'un véhicule peu polluants qui sont au bénéfice d'un macaron de stationnement « Résidant » ou « Entreprise ».

La direction des travaux

Le préavis n° 2009-6 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Lausanne, le 18 février 2009